

Circulaire 12/2020

À tous les clients du paquet de prestations Médicaments

Soleure, le 21 décembre 2020

Cessation du traitement des dossiers d'hémophilie

Madame, Monsieur,

La SVK met fin au traitement des dossiers d'hémophilie au 31 décembre 2020.
Cette mesure concerne le paquet de prestations Médicaments.

Le domaine Médicaments de la SVK a été créé il y a plus de 25 ans pour traiter les dossiers d'hémophilie. A cette époque, la SVK faisait office d'interface entre les fabricants de produits sanguins et l'assurance-maladie.

En effet, compte tenu des contraintes posées par la chaîne du froid, les fabricants délivraient directement les médicaments aux patients, mais n'avaient pas le statut de fournisseurs de prestations.

Aujourd'hui, tous ces fabricants disposent de leurs propres pharmacies ou ont passé des accords de coopération avec des pharmacies de vente par correspondance solidement établies.

Les patients peuvent donc recevoir des soins en toute simplicité par l'intermédiaire de fournisseurs de prestations ordinaires.

Cette situation a amené les fabricants à se retirer successivement, ces dernières années, du contrat de collaboration conclu avec la SVK.

Depuis 2018, la SVK ne rembourse plus les factures de produits sanguins et plus aucun rabais n'est accordé pour ces produits, tous inscrits sur la liste des spécialités (LS).

Étant donné que nous ne sommes plus en mesure d'offrir des avantages dans ce domaine, nous avons décidé, en accord avec les représentants de l'équipe d'assureurs, de mettre un terme à nos prestations dans le domaine de l'hémophilie au 31 décembre 2020.

Au total, 69 patients ont bénéficié de prestations en 2020. Six médicaments différents ont été délivrés à ces patients, répartis entre quinze assureurs-maladie.

Les médicaments délivrés en 2020 et concernés par ce changement sont les suivants:

- Advate de Takeda
- Adynovi de Takeda
- Faktor VII NF Takeda de Takeda
- Immunate S/D de Takeda
- Immunine STIM Plus de Takeda
- Veyvondi de Takeda

En outre, nous retirons de notre liste de produits les médicaments ci-après utilisés pour le traitement de l'hémophilie (aucune fourniture de prestations en 2020):

- Feiba NF
- Haemoctin
- Rixubis

Les assureurs concernés recevront, début janvier, les listes des bénéficiaires de prestations pour l'année 2020.

De leur côté, les fabricants ou les fournisseurs de prestations seront invités par la SVK à adresser dorénavant les factures de ces produits directement aux assureurs-maladie.

Si vous avez des questions, Monsieur Jürg Schmid se tient volontiers à votre disposition.

Avec nos meilleures salutations

SVK | FSA

Roger Schober
Directeur

Jürg Schmid
Directeur adjoint